

CONSEIL MUNICIPAL N°14
SEANCE DU 15 JUILLET 2021

Présents : MM. NICOLAS, LOBET, DUFOUR, MME DENIZOT, M. PUIRAVEAU, MME FOURNIER, MM. LANCIAU, MERLIN, MMES ROLLIN-JOBERT, CHASSIER, DUMONT, MM. CELESTIN, LALLEMAND, MMES DUPREY, EGEA, M. PREVOTAT.

Représentés : MME COMBARET représentée par M. LOBET
MME VOURIOT-THUZET représentée par MME ROLLIN-JOBERT
M. MARGUERON représenté par M. PREVOTAT

Secrétaire de Séance : MME DUPREY Micheline

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean François NICOLAS, Maire.

Rappel de l'ordre du jour

- | | |
|---|--|
| 1. Procès-verbal de la séance précédente | 6. Finances locales : Puits Hottinger - lancement d'une souscription publique auprès de la fondation du patrimoine |
| 2. Actes accomplis par le Maire dans le cadre de la délégation L. 2121-22 du CGCT | 7. Personnel communal : validation du document unique d'évaluation des risques professionnels |
| 3. Finances locales : décision budgétaire modificative | 8. Vœux et motions : Motion de soutien aux Communes forestières de France |
| 4. Finances locales : souscription d'un emprunt auprès de la Banque des Territoires | 9. Questions et communications diverses |
| 5. Finances locales : subventions aux associations | |

Modification de l'ordre du jour :

Ajout à l'ordre du jour : Personnel communal : centre de vaccination - modification d'un CDD pour accroissement temporaire d'activité

Adopté à l'unanimité

Procès-verbal de la séance précédente :

Adopté à l'unanimité

Actes accomplis par le Maire dans le cadre de la délégation L. 2121-22 du CGCT :

Période du 17 juin au 14 juillet 2021 :

Décision n° 18 du 6 juillet 2021 : Fixation du montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz

Décision n° 19 du 6 juillet 2021 : Fixation du montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz provisoire

Décision n° 20 du 6 juillet 2021 : Fixation du montant de la redevance pour occupation du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages de télécommunication d'Orange

Décision n° 21 du 7 juillet 2021 : Assurance : acceptation indemnisation

Dont acte

Finances locales : décision budgétaire modificative :

Afin d'entreprendre la réfection du mur d'enceinte de l'école Gouze, le 1^{er} Adjoint demande au conseil de procéder aux virements de crédits suivants :

Investissement :

Opération 10003 – Ecole - article 2135 :	+ 7 000 €
Opération 10009 – Voirie – article 2151	- 7 000 €

Adopté à l'unanimité

Finances locales : souscription d'un emprunt auprès de la Banque des Territoires :

Dans le cadre des travaux de réfection des canalisations d'eaux pluviales, Monsieur le 1^{er} Adjoint propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt d'un montant total de 185 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Ligne du Prêt : Aqua Prêt
- Montant : 185 000 euros
- Durée d'amortissement : 40 ans
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,60 %
- Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
- Amortissement : Déduit (échéance prioritaire)
- Typologie Gissler : 1A
- Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Monsieur le maire est autorisé à contracter le prêt proposé et à signer tous les documents s'y rapportant et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Adopté à l'unanimité

Finances locales : subventions aux associations :

Considérant qu'il convient de faire un complément concernant des demandes spécifiques, le 1^{er} Adjoint propose au conseil d'ajouter les subventions suivantes :

Dénomination	Subv. 2021
Loisirs et culture	
Musique aux Champs	600,00 €
Action sociale - Entraide - Défense des usagers	
CIFA Jean Lameloise MERCUREY	100,00 €
MFR ETANG SUR ARROUX	100,00 €
Etablissement Public Local de Fontaines CFA site de GUEUGNON	100,00 €
TOTAL	900,00 €

Ces ajouts portent le montant total des subventions à 18 800 €.

Adopté à l'unanimité

Finances locales : Puits Hottinger - lancement d'une souscription publique auprès de la fondation du patrimoine :

La Fondation du Patrimoine et la commune d'EPINAC avait lancé en 2014 une souscription pour les travaux de sauvegarde du Puits. Cette première souscription a été close et a permis de collecter 80 183,25 €.

La Fondation du Patrimoine propose de lancer une nouvelle opération de souscription dans le cadre du projet de réhabilitation du Puits Hottinguer afin de soutenir la commune dans la poursuite de son projet.

Monsieur le maire rappelle au conseil la chronologie des travaux du Puits Hottinguer :

- Une 1ère étape de travaux a été réalisée entre 2013 et 2016

La réhabilitation du Puits Hottinguer a démarré en 2013 avec la démolition des hangars implantés contre la façade nord. Puis, un chantier d'insertion a été chargé des travaux préliminaires sur les ailes latérales avec la déconstruction des espaces intérieurs et également de la réalisation de fermes pour les futures charpentes des ailes latérales.

De 2014 à 2016, l'opération de sauvegarde, s'est concentrée sur la tour : élément essentiel dont dépend la restauration de l'ensemble du site. Les quatre contreforts ont été consolidés et les parements totalement rénovés, la toiture reprise, la corniche entièrement restaurée et les zingueries refaites.

- Une 2ème étape qui devrait s'achever en 2022

Cette phase de travaux, d'abord estimée 310 097,07 € HT et réévaluée à **440 405,62 €**, se décline en 3 axes :

- 1) terminer la mise en sécurité et la restauration du site avec la réfection des toitures des ailes latérales,
- 2) Entreprendre des travaux d'aménagement intérieur permettant d'accéder au monument,
- 3) valoriser le site : nettoyage et aménagement des abords (poursuite de la démolition des bâtiments parasites : hangars...).

Monsieur le maire précise que ces travaux bénéficient d'une convention de financement dans le cadre de la mission Bern et que la souscription porterait donc sur cette 2^{ème} étape.

Le plan de financement se présente de la façon suivante :

	Estimation des dépenses éligibles	Montant de la subvention en €
DRAC	358 946,22 €	130 684 €
Conseil régional BFC	358 946,22 €	71 789 €
Conseil départemental	293 841,76 €	92 753 €
Fondation du patrimoine Mission Bern	310 097,00 €	50 000 €

Adopté à l'unanimité

Personnel communal : validation du document unique d'évaluation des risques professionnels :

L'évaluation des risques professionnels et sa formalisation dans un document unique d'évaluation des risques professionnels présentent un caractère obligatoire et il revient à l'autorité territoriale de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents.

Cette évaluation des risques a été réalisée par unité de travail et le plan d'actions retenu permettra d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité. Le document unique a été soumis au comité en date du 6 juillet 2021.

Aussi, il est proposé de valider le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action présenté. Le conseil municipal s'engage à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.

Adopté à l'unanimité

Vœux et motions : Motion de soutien aux Communes forestières de France :

Le Gouvernement prépare le prochain contrat 2021-2025 avec l'ONF. Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour lui présenter ce contrat et notamment les deux points suivants :

- « Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. »
- « Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...]. »

Considérant :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

Considérant :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Le conseil municipal :

1. exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF,
2. exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025,
3. demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
4. demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face,
5. autorise le Maire à signer tout document afférent.

Adopté à l'unanimité

Questions et communications diverses :

- ◆ M. NICOLAS fait part au conseil des points suivants :
 - Centre de vaccination : le centre atteindra prochainement sa 10 000^{ème} dose. Un pot de remerciements à destination des bénévoles se tiendra le 24/07.
 - Ecole Gouze :
 - 4 ATSEM seront présentes à l'école Gouze à la rentrée, le renfort supplémentaire de personnel demandé par les élus et les enseignants n'a pas été accordé par la CCGAM, une aide en personnel sera accordée durant les trois premiers mois
 - La modification de la restauration du midi pour les maternelles est à l'étude (changement de locaux)
 - Deux nouvelles enseignantes seront présentes à la rentrée
 - Petites Villes de Demain : signature de la convention le 05/07 en présence Madame GOURAULT Jacqueline, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

- Vandalisme sur la Commune : Monsieur le maire a rendez-vous le vendredi 17 juillet en gendarmerie en présence des auteurs des faits
- Rendez-vous avec M. JONDEAU de Tremplin et M. FAUCHER lundi 19/07 à 15h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h31.

La Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Micheline DUPREY

Jean François NICOLAS